



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Sommation selon l'art. 153 ORC

Date de publication: SHAB 08.10.2020

Numéro de publication: BH02-0000001953

Entité de publication

Registre du commerce du canton de Vaud, Rue Grenade 38, 1510 Moudon

Sommation selon l'art. 153 ORC, MARATEA Sàrl

MARATEA Sàrl

CHE-112.418.878

ohne Domizil-sans domicile-senza indirizzo

1182 Gilly

Remarques juridiques:

L'entité juridique mentionnée n'a actuellement pas de domicile à son siège statuaire. Aux termes de l'art. 153a ORC, les personnes tenues de requérir l'inscription sont donc invitées à rétablir la situation légale en matière de domicile et à faire parvenir au point de contact la réquisition d'inscription dans le délai indiqué. Dans le cas contraire, les entités juridiques sont déclarées dissoutes par l'office du registre du commerce en vertu de l'art. 153b ORC; les entreprises individuelles et les succursales sont radiées. La dissolution peut être révoquée si, dans les trois mois qui suivent son inscription, la situation légale est rétablie par l'inscription dudit rétablissement.

Si la situation légale n'est pas rétablie dans les délais, l'office du registre du commerce peut imposer une amende de CHF 10.00 à CHF 500.00 conformément à l'article 943 al. 1 CO.

Délai : 30 jours

Fin du délai: 07.11.2020

Point de contact:

Registre du commerce du canton de Vaud,
Rue Grenade 38, P.O.B. 198, 1510 Moudon,
1510 Moudon